



Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 29 septembre 2021

Objet: Dispositif ULIS

Monsieur le Ministre,

Quelques jours après la rentrée scolaire, nous souhaitons vous alerter sur la situation des ULIS Collège dans notre département de Seine-Maritime.

De nombreux postes d'enseignants spécialisés ne seraient pas pourvus, laissant des élèves en situation de handicap sans enseignant et des établissements sans solution. Des contractuels, sans formation ou qualification, auraient été recrutés via des annonces sur Pôle-Emploi, afin de pallier les vacances de postes.

Une situation d'autant plus incompréhensible que l'ensemble des postes de coordination vacants ont été réservés à des enseignants issus du 2nd degré. Dans ce cadre, les professeurs des écoles du 1^{er} degré ne peuvent plus postuler sur ces postes. Pourtant certains de ces enseignants sont spécialisés dans l'accompagnement des élèves nécessitant un encadrement adapté. D'autres venaient d'être acceptés à la formation préparatoire au CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive). Ils participent tous pleinement à rendre notre école publique encore plus inclusive. Un sentiment d'injustice légitime est ressenti par ces enseignants. L'une d'elles nous a d'ailleurs fait part de son désarroi en ces termes, « *d'une part ces collègues sans expérience d'enseignement se retrouvent dans des dispositifs ULIS sur des postes difficiles. D'autre part ce sont des postes précaires et nous risquons de vivre la même chose à chaque rentrée.* »

Ces enseignants ne demandent pas des moyens démesurés, mais simplement ceux auxquels ils peuvent légitimement prétendre dans le cadre leurs missions ULIS qui nécessitent du suivi et de la continuité, notamment en leur garantissant le maintien dans leurs postes.

Afin d'assurer le suivi des élèves, certaines missions des AESH seraient fléchées vers des missions dévolues normalement aux enseignants spécialisés. Dans certains dispositifs, il serait demandé aux enseignants d'accueillir plus d'élèves que la limite de 12 autorisés pour accueillir ceux en liste d'attente. Nous avons reçu des témoignages de la région Normandie se faisant de plus en plus inquiets sur la montée des effectifs jusqu'à 18 élèves, loin de la limite de la réglementation de 2015 en la matière.

Là aussi, cette situation est incompréhensible tant pour les professeurs que pour les conditions de suivi des élèves. Elle résulte essentiellement du manque de poste, d'enseignants formés et de moyens.

Aussi, nous vous rappelons notre volonté d'obtenir les moyens adaptés pour les établissements scolaires de notre département. Alors que le projet de loi de finances 2022 est présenté au Conseil des ministres, nous espérons que la mission Éducation nationale du budget sera dotée de crédits suffisants et veillera à garantir le plus de chance de réussite à nos élèves.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de nos sincères salutations.

Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime

Sébastien Jumel
Député de Seine-Maritime

Jean-Paul Lecoq
Député de Seine-Maritime

Hubert Wulfranc
Député de Seine-Maritime

Permanence parlementaire de la sénatrice
Céline Brulin
33, place du général de Gaulle
76 000 Rouen
02 35 07 89 84
c.brulin@senat.fr

Permanence parlementaire du député
Sébastien Jumel
36, quais Duquesne - BP 30071
76 200 Dieppe
02 35 55 14 16
sesbastien.jumel@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire du député
Jean-Paul Lecoq
55, rue de la République
76 700 Harfleur
02 32 92 59 11
jplecoq-6vgo@wanadoo.fr

Permanence parlementaire du député
Hubert Wulfranc
99, Avenue Jean Jaurès
76 300 Sotteville-lès-Rouen
02 27 08 87 70
hubert.wulfranc@laposte.net